



Cercle
Condorcet
CLERMONT-FERRAND

Sport et Société

Cahier n°02– 1995

**Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand
31, rue Pélissier
63028 CLERMONT-FERRAND Cedex 2
Tél : 04 73 91 00 42
Fax : 04 73 90 96 28**

SOMMAIRE

Avant-propos

Sport et Société

I - Sport et argent public

II - Sport et cohésion sociale

- Annexes

- « Le Sport sur terrain miné »
- « Sport et insertion » : un couple sous conditions
- « Economie politique du sport » - « Deux bateaux défiscalisés » - « Le faux consensus sportif » - « L'odeur du stade »
- Allocution de clôture de Claude Julien, président de la L.E.E.P., à la clôture de l'Assemblée Générale 1994 de l'USEP-UFOLEP
- « Le sport otage de l'argent »

AVANT PROPOS

Le sport est l'indice de ce que fait une civilisation. De multiples exemples observés dans les pays totalitaires comme dans le monde capitaliste en attestent.

Infiniment plus rentable que l'art et plus médiatique que l'exercice de l'esprit, le sport est aujourd'hui convoité par les investisseurs en tout genre.

Et pourtant, fondé sur d'autres valeurs, sur d'autres lois que celle de l'argent, il participerait incontestablement à la formation du citoyen éclairé.

Par une analyse critique d'un certain nombre de constats et partant d'observations et de données à l'échelle de la région, le Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand livre quelques repères pour envisager l'égal accès au sport pour tous.

Gérard CHANEL.

SPORT ET SOCIETE

Le Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand s'est engagé sur ce thème au printemps 1993 dans une réflexion qui aboutit au texte de synthèse suivant. Selon ses habitudes de travail, le Cercle a eu le double souci d'approcher le problème sous un angle local, tout en situant les données locales dans le contexte national.

Une analyse préliminaire a d'abord conduit à dégager du thème général deux questions qui, du point de vue clermontois, ont paru primordiales :

- sport et argent public,
- sport et cohésion sociale.

La réflexion s'est nourrie au fil des mois d'une part de lectures et de l'apport du colloque de Paris « Sport, Argent et Société », d'autre part d'entretiens successifs avec plusieurs acteurs de la vie sportive clermontoise. Ont été ainsi reçus ou interviewés par le Cercle :

- Michèle ANDRÉ, ancien Ministre, Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand, chargée des sports et Yves LAIR, Directeur des services sportifs de la ville de Clermont-Ferrand ;
- Bernard GRANET, Président du SCAB 63 (Stade Clermontois Auvergne Basket) ;
- les dirigeants du NBA (Neyrat Basket Association), club de quartier populaire de Clermont-Ferrand, un travailleur social du même quartier et un responsable du Centre de Loisirs des jeunes de la police nationale ;
- Philippe BERAUD, responsable USEP (Union Sportive de l'Enseignement Public) du Puy-de-Dôme ;
- Claude DEVES, enseignant à la faculté de droit de Clermont-Ferrand, coauteur du livre « Sport et collectivités locales » cité ci-dessous ;
- André ROBERT, directeur de l'UFR STAPS (Unité de Formation et de Recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) de Clermont-Ferrand (Université Blaise Pascal).

¹ Outre les nombreuses informations glanées dans la presse nationale et régionale, mentionnons les deux livres suivants : F. Alaphippe, E. Bournazel et autres, *Sport et Collectivités locales* (Paris, Da#oz, 1993) ; sous la direction de MadinirAndreff, *Économie politique du sport* (Paris, Dalloz, 1989).

Le Cercle s'est également renseigné sur le budget sportif d'un éventail de communes : Clermont-Ferrand (136 000 habitants), Riom (19 000 habitants), Gerzat (9 200 habitants), Lempdes (8 600 habitants), Romagnat (8 300 habitants), Egliseneuve d'Entraigues (700 habitants).

I - SPORT ET ARGENT PUBLIC

1) L'effort financier des communes :

- 65 milliards d'argent public consacrés au sport dans l'ensemble de la France en 1990, dont 22 à la charge des communes ;
- un pourcentage des budgets communaux très variable selon les communes (avec pour certaines une estimation aléatoire) : dans le Puy-de-Dôme, de moins de 2 % (Egliseneuve) à près de 10 % (Clermont-Ferrand) et même 11 % (Riom) ;
- une dépense par habitant elle-même très élastique : de quelques dizaines de francs dans un village à plusieurs centaines (Clermont, Riom) ;
- une part variable elle aussi, mais parfois très importante, du produit fiscal des communes (total du produit des quatre taxes) : 17,5 % du total des impôts locaux en 1994 à Clermont-Ferrand, 20 % à Riom.

2) Des charges scolaires indues :

a) Equipements sportifs scolaires du second degré les carences anciennes de l'Etat - avant les lois de décentralisation ont depuis longtemps conduit les communes à construire des terrains, des gymnases, des piscines à usage exclusivement ou partiellement scolaire. Si la charge d'investissement a pu être atténuée par des subventions, les frais de fonctionnement - évalués à Clermont-Ferrand à plusieurs millions - sont presque entièrement à leur charge.

Depuis la décentralisation les communes n'ont pourtant la responsabilité que des équipements scolaires du premier degré, et la loi

d'orientation de 1989 a confirmé que l'éducation physique et sportive était, aux trois degrés de l'enseignement élémentaire et secondaire, une discipline à part entière. Le Conseil d'Etat vient du reste de valider une circulaire de 1992 qui tire les conséquences financières de ce principe : les régions doivent financer les équipements scolaires des lycées, et les départements ceux des collèges ; les communes ont le droit de l'exiger pour la part scolaire de leurs équipements sportifs, dont le coût doit être inscrit chaque année au budget des établissements.

Ce principe a eu un modeste début d'application dans le Puy-de-Dôme : le Conseil Régional a accepté de verser une redevance annuelle à la Ville de Clermont pour le gymnase du nouveau lycée La Fayette (60 F de l'heure). Mais rien de tel à Riom pour le lycée Marie-Laurencin, contemporain du précédent... Et aucune mesure analogue pour les équipements plus anciens : est-il acceptable d'en rester là ? Lors de sa séance de février 95, le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme a annoncé qu'il réfléchissait « à une prise en charge progressive ».

b) Moniteurs d'éducation physique du 1^{er} degré : Les maîtres du 1^{er} degré relèvent de l'Etat, y compris - en principe - pour l'éducation physique. Mais les cinq heures théoriquement prévues pour celle-ci sont loin d'être effectives, et l'on constate une dérive dans l'emploi des moniteurs municipaux, qui glisse vers le temps scolaire au lieu d'être réservé au périscolaire. Il en résulte une inégalité dans l'éducation entre enfants des petites communes - qui n'ont pas les moyens de rémunérer des moniteurs - et ceux des communes plus importantes.

La polyvalence de principe des maîtres ayant d'évidentes limites individuelles, ne conviendrait-il pas de la rechercher plutôt au niveau de l'équipe pédagogique ? La solution relève en tout cas de l'Education Nationale.

** Le mode de calcul est lui-même variable et problématique : une salle polyvalente doit-elle être imputée au sport ou à l'animation culturelle ? Dans quelle proportion à celui-là et à celle-ci ? Les dépenses d'investissement connaissent d'une année à l'autre des hauts et des bas : mieux vaut sans doute prendre en compte les annuités de remboursement (intérêts et capital) correspondantes et les ajouter aux dépenses de fonctionnement.*

3) Pratique sportive de masse et haute compétition :

a) Les partisans du financement public du sport de haute compétition allèguent souvent l'effet d'entraînement de celui-ci sur la pratique sportive de base. Si cet effet existe, il est difficile à évaluer. Malgré l'existence d'une grande équipe de rugby à Clermont-Ferrand, la ville ne compte qu'un peu plus de 900 licenciés dans cette discipline, soit moins de la moitié des pratiquants du football : de toute évidence bien d'autres raisons entrent en jeu. Il ne semble pas non plus qu'on doive imputer aux seuls succès du SCAB 63 (basket féminin) le nombre exceptionnellement élevé des pratiquants du basket à Clermont-Ferrand (16 clubs, 1 524 licenciés), car il y a, à Clermont-Ferrand une véritable culture basket depuis plusieurs dizaines d'années. Combien de jeunes pratiquent ce sport à Limoges, ville qui consacre 60 MF à sa grande équipe masculine alors que le SCAB 63 se tire d'affaire avec une subvention municipale de 0,8 MF (à laquelle s'ajoute la gratuité du gymnase utilisé) ?

b) Le sport professionnel coûte cher et pour les finances communales le football par exemple peut atteindre des chiffres astronomiques (100 MF à Auxerre, ville de 40 000 habitants). Or il s'agit d'un investissement aléatoire, comme les compétitions elles-mêmes et - par rapport à d'autres besoins - d'une priorité discutable. Il convient de mettre en garde les collectivités locales tentées par l'aventure du sport professionnel. Un audit sur la situation du CSP Limoges (basket), montre les risques et limites des SEM (Société d'Economie Mixte) dont les déficits doivent être comblés essentiellement par les collectivités.

L'interdiction aux communes de subventionner des clubs professionnels - que M. PASQUA avait annoncée en considération de normes européennes - aurait pu prévenir de trop graves imprudences. Mais le 17 juin 1994, l'Assemblée Nationale a au contraire légalisé ces subventions, en leur fixant toutefois certaines limites, jusqu'en 1999.

c) En contraste avec les pratiques de certaines villes les politiques sportives municipales de notre région semblent, elles, très prudentes. Certains taxent même Clermont de frilosité. Mais, la municipalité revendique son choix de favoriser la pratique de masse (école municipale des sports avec 1 000 enfants chaque mercredi, 32 500 licenciés dans 47 disciplines), ce qui n'empêche pas Clermont de compter aussi une centaine de champions de niveau national ou international.

Riom est aussi une ville sportive : 3 500 licenciés dans 40 clubs sans compter les sports de loisir (tennis, etc) et plus de 40 000 entrées individuelles annuelles à la piscine. L'aide municipale au VBCR, pour son équipe phare de volley féminin, si elle représente plus du tiers des subventions aux clubs, n'est pas hors de proportion avec les moyens de la commune. Celle-ci a cependant pris le parti de construire pour son club phare une halle de sports de 1 500 places, alors que le SCAB 63 se contente d'un gymnase de 1 200 places.

d) Le juste équilibre entre pratique de masse et haute compétition ne peut s'évaluer d'après les seules subventions. Il faut considérer aussi les aides en personnel et le coût des équipements (construction, frais de fonctionnement et d'entretien). Le meilleur emploi de l'argent public demande que certains équipements lourds soient construits et gérés au plan intercommunal (ex patinoire de Clermont, centre de tennis couvert Riom - Mozac). Il y a encore beaucoup de progrès à faire dans la voie de cette coopération.

Il faut aussi regretter l'utilisation qui est faite actuellement du FNDS (Fond National pour le Développement du Sport). Conçu à l'origine pour favoriser le sport de masse, il pallie aujourd'hui les insuffisances du budget de l'Etat en finançant la prochaine coupe du monde de football. N'oublions pas qu'il a déjà couvert une partie du déficit des J.O. d'Albertville. Lors de la séance du 26 octobre 1994, tous les députés (chose rare !) ont déploré cette utilisation et même les élus de la majorité ont critiqué le budget du sport, « en demi-teinte, incomplet et de transition » (Jacques Blanc).

4) Sport et image de la ville :

C'est l'argument le plus souvent avancé en France pour justifier les aides communales aux sports de haute compétition. Mais les retombées économiques, qui existent sans doute, sont difficiles à évaluer. Et dans les villes économiquement en déclin (Marseille) le sport professionnel peut n'être qu'un dérivatif, un cache-misère.

Basket et volley-ball féminins, sports relativement peu coûteux, sont très modérément médiatiques. Si l'impact national des succès du VBCR dans les médias est modeste, il est beaucoup plus grand au plan régional (par exemple dans La Montagne). Et Madame l'adjointe aux sports de Clermont note qu'une grande manifestation sportive, comme la venue du perchiste Bubka, coûte moins cher qu'une page de publicité dans Le Monde...

Reste que les communes ont intérêt à analyser le rapport « qualité/prix » de leurs dépenses de ce type, et devraient peut-être imputer à un autre chapitre budgétaire que celui du sport le surcoût de la recherche d'image.

5) Sport et culture :

Inépuisable sujet de comparaisons financières. Tous ceux qui sont - de près ou de loin - partie prenante dans le domaine sportif insistent sur leur volonté de voir considérer le sport comme un fait social et culturel et déplorent la différence de perception du sport entre la France et l'étranger. Constatons simplement qu'à Riom comme à Clermont, les masses budgétaires affectées au sport et à la culture sont du même ordre de grandeur. Opposer ceci à cela est d'une légitimité discutable. En revanche, il est sain de s'interroger sur le détail des choix. Ni le sport, ni la culture n'ont *a priori* une couleur politique. Mais quand une municipalité qui ne ménage pas son soutien à un club sportif de haut niveau finance un « practice » de golf et ferme un cinéma communal « art et essai » (avec des enjeux financiers voisins), le choix est-il neutre ?

On peut aussi se demander si l'importance de l'effort financier communal en faveur du sport est justifié par l'intérêt général. D'une part, on constate que les pratiquants - nombreux - reçoivent en retour une part de ce qu'ils donnent comme contribuables et que l'intérêt économique du sport (industrie créatrice de richesses et d'emplois, privés et publics) est loin d'être négligeable. D'autre part, il est clair que dans une société en crise, menacée de désagrégation, la restauration de valeurs démocratiques collectives et la lutte contre l'exclusion sont des tâches prioritaires. Peut-on dire que le sport y contribue ?

II- SPORT ET COHESION SOCIALE

Pour les responsables sportifs la cause est entendue : le sport est un puissant facteur d'intégration sociale et d'éducation civique. Certains y voient même le dernier remède à la perte des valeurs collectives et à la désagrégation de la société d'aujourd'hui. Un Ministre de la République, Michèle ALLIOT-MARIE, oppose même à la faillite de l'école (?) l'efficacité éducative du sport, « seul lieu d'apprentissage des règles de la vie sociale »

(20/01/94). De telles déclarations appellent à un inventaire critique et à des réflexions nuancées.

1) Sport et vie associative :

Les clubs sportifs sont une part importante de la vie associative, elle-même constitutive de notre démocratie.

La vie associative ne doit certes pas être idéalisée : la pratique des associations est parfois moins démocratique que ne le voudraient leurs statuts et la loi de 1901. Les clubs sportifs sont menacés des mêmes travers que les autres associations ; ils sont de plus guettés par l'argent, et il est souhaitable que les clubs professionnels adoptent un statut d'entreprise.

Mais la grande majorité des clubs sont de vraies associations de pratiquants amateurs, qui contribuent à l'animation collective des quartiers et communes et peuvent en être l'unique source (exemple le club de foot d'un petit village) : leur rôle, comme tels, doit être apprécié positivement.

2) Sport scolaire et périscolaire :

Tandis que l'UNSS s'adresse aux collégiens et lycéens, l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement) a vocation à s'occuper des enfants des écoles pour leur temps extra-scolaire ; l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement Primaire), sa branche scolaire, a été créée en 1936 avec la devise « tous les sports pour tous les enfants ».

L'USEP conçoit le sport de façon humaniste, comme moyen d'épanouissement individuel et apprentissage de la vie collective : ainsi l'arbitrage des matchs est assuré par trois enfants sous l'oeil d'un adulte.

Mais les 3 000 membres qu'elle compte dans le Puy-de-Dôme ne sont que 10 % des enfants du primaire, originaires d'une école sur cinq seulement. L'Union semble souffrir d'un déficit de communication, de vieillissement, de difficulté à s'adapter à la demande des jeunes des banlieues. Bref, l'USEP a du mal à atteindre pleinement son objectif : former des sportifs citoyens.

La formation des professeurs d'EPS pose également problème. Cette formation est coûteuse. Or les crédits stagnent, voire diminuent, alors que le nombre d'étudiants est en augmentation. Cela est particulièrement sensible à Clermont-Ferrand qui est une des meilleures UFR de France.

De plus, la dérive du sport vers l'argent fait que de nombreux étudiants monnaient leurs capacités en choisissant leur UFR en fonction des clubs prêts à les rétribuer. Une réussite comme celle des « Demoiselles de Clermont » (CUC) ne serait plus possible aujourd'hui au sein d'un club universitaire qui a de faibles moyens financiers et qui ne peut rémunérer ses sportifs. Or ces mêmes étudiants qui, aujourd'hui, vendent - très jeunes - leurs talents seront plus tard les formateurs de la jeunesse !

3) Sport et insertion sociale :

Dans les quartiers populaires, des clubs locaux, préoccupés d'insertion sociale, interviennent à côté des services officiels et des associations d'action sociale. Ainsi à Clermont-Ferrand où les clubs sont nombreux, le NBA (Neyrat Basket Association), créé en 1992 par un groupe de « beurs », compte plus de 60 licenciés, principalement d'origine maghrébine. L'Amil Club propose à ses 360 adhérents une dizaine d'activités sportives. Le Boxing Club de la Gauthière (200 adhérents) qui ne s'occupe pas seulement de boxe a pour devise « l'insertion par le sport » etc...

La plupart de ces associations prolongent leurs activités pendant les vacances (stages, sorties, camps d'été) et étendent aussi leur champ d'action au domaine extra-sportif : aide aux devoirs, formation BAFA, secourisme, entretien **des** espaces verts. Le Centre de Loisirs des Jeunes de la police nationale a même pu embaucher plusieurs jeunes comme moniteurs pendant l'été.

Il semble qu'à la Croix de Neyrat les 2/3 des jeunes de moins de 19 ans pratiquent (ou ont pratiqué) une ou plusieurs activités sportives. Ce constat encourageant doit cependant être tempéré : les jeunes déjà marginalisés échappent à cet encadrement qui, par ailleurs, réussit mieux auprès des enfants que des adolescents et des garçons que des filles (facteur religieux, en milieu d'origine maghrébine).

On peut admettre que la pratique sportive favorise la paix sociale en canalisant vitalité et agressivité. Mais, elle n'est évidemment pas un remède durable aux maux de la société : un dérivatif, au mieux une aide, un motif de reconnaissance sociale, certainement pas une panacée.

4) Sport et esprit critique :

A la télévision TF1, par exemple, considère le sport comme un produit qui s'achète et se vend en vue de réaliser des bénéfices. FR3 Auvergne refuse en septembre 1994 de diffuser des images de la rencontre de basket opposant les deux meilleures équipes françaises (Limoges et Antibes) sous prétexte que c'est un match amical. La Montagne n'a pas consacré une seule ligne de compte-rendu à la « semaine du sport clermontois » (novembre 1994), pendant laquelle eurent lieu deux intéressantes soirées-débats. une occasion manquée d'encourager à la réflexion critique sur le sport. Les médias ne se sentent pas suffisamment concernés alors qu'ils devraient avoir un rôle civique à jouer.

Dans la mesure où la formation du citoyen est l'apprentissage de règles communes, la pratique sportive contribue certes à l'éducation civique (à NBA - Croix de Neyrat l'infraction aux règles est sanctionnée par la privation de match).

Mais l'esprit du citoyen ne se réduit pas à la discipline, si indispensable qu'elle soit à la vie collective. Elle est aussi sens critique, capacité d'interrogation raisonnée et de mise en question réfléchie de l'ordre établi. Qu'en est-il du sport à cet égard ?

Il est vrai qu'on ne doit pas trop lui demander : idéaliser le sport est aussi vain que de le diaboliser. Du point de vue civique souhaitons que les sportifs s'intéressent eux-mêmes à leur place dans la société, et en particulier - pourquoi pas ? - au poids du sport et aux choix sportifs dans le budget de leur commune...

ANNEXES

LE SPORT

SUR TERRAIN MINE

Force est de constater que les valeurs sportives mises en avant reflètent celles de la société dominante : compétition, élitisme, « malheur aux vaincus ». On cherchera où est le citoyen dans ce cadre ? Où est le sport comme moyen de solidarité, d'éducation, l'instrument du développement de l'esprit d'équipe ? « Peut-être l'un des problèmes réside-t-il dans le caractère d'exemplarité fréquemment attribué au sport », proposait une des commissions du colloque. « L'acte sportif s'appuie sur le concept de compétition autour d'un enjeu extrême, dans un symbolisme de vie ou de mort, la victoire. Celle-ci sous-tend la reconnaissance magnifiée d'un vainqueur et la désignation d'un vaincu devenant support de notions contre l'écrasement ou l'anéantissement, notions qui renvoient davantage à un exutoire qu'à des valeurs de structuration sociale ». Dès lors, le dopage, la corruption, la violence des supporters ne sont pas de simples déviances : ils sont intimement liés à une certaine conception du sport qui implique le franchissement des limites à tout prix - l'expression n'est pas trop faible - conduisant allègrement à la transgression.

Le sportif dessaisi de sa citoyenneté

Le sport comme moyen d'insertion sociale ne peut d'évidence pas suivre les mêmes voies. Les opérations menées dans les banlieues ne sont-elles pas trop souvent des transpositions issues du cadre sportif fédéral ? Comment éviter ou limiter la récupération par les affairistes de l'explosion de pratiques de liberté, comme le « basket de rue » joué par les jeunes qui, vivant un sentiment d'exclusion partent à la recherche d'une identification par l'imitation de leurs idoles noires américaines ?

Pour échapper à la logique, c'est dans un cadre plus large qu'il faut aborder le problème.

Les actions sportives comme moyen d'insertion ne peuvent être traitées indépendamment de toute une panoplie de mesures sociales, culturelles, architecturales, nécessaires à la vie d'un quartier. L'institution scolaire, ouverte sur son environnement, est un des éléments cruciaux de cette stratégie. En son sein, l'association sportive USEP joue un rôle prépondérant dans l'apprentissage de la citoyenneté, creuset nécessaire de la préparation à la vie collective dans l'environnement local.

Citoyenneté : le mot est lâché. Alors que, selon le CREDOC ² près de 20 % de la population adulte française adhèrent à une association sportive, combien en connaissent le fonctionnement statutaire, alors même que ces instances brassent bien souvent des sommes d'argent considérables, et que leurs compositions échappent à l'adhérent de base ?

Quelle citoyenneté, quand l'information sportive obéit davantage aux lois de l'argent qu'à la nécessaire analyse critique journalistique ?

Quelle citoyenneté, enfin, quand ces mêmes lois de l'argent favorisent les fédérations olympiques au détriment des fédérations affinitaires qui proposent l'égal accès au sport pour tous ?

Le comité olympique et les fédérations sportives internationales favorisent l'organisation de manifestations de plus en plus coûteuses, de plus en plus lucratives pour les organisateurs.

« La fuite des muscles » des pays pauvres vers les pays riches pose, là aussi, le problème des inégalités en général. C'est ainsi qu'on a vu un sportif algérien proclamer son attachement aux valeurs les plus traditionnelles de son pays, mais le faire en anglais pour satisfaire les exigences de l'université américaine qui l'emploie. Autre conséquence de cette loi du marché : la disparition progressive des sports traditionnels, au profit des sports olympiques.

² Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

Comme le droit à l'éducation, le droit au sport devrait permettre aux citoyens une égalité d'accès à la découverte et à la pratique d'activités physiques et sportives diversifiées. Mais aussi une responsabilisation dans les choix et la mise en œuvre des équipements et des pratiques, ainsi qu'un apprentissage à la lecture du spectacle sportif, à un regard critique et lucide, à l'engagement citoyen. L'USEP et l'UFOLEP, au sein de la Ligue, proposent ce programme. C'est au travers de l'organisation et la pratique d'activités sportives sur le terrain et par la gestion du fonctionnement de l'association que se vit le mieux la démocratie et que se développe l'esprit de solidarité et le sens des responsabilités. En un mot : maintenir un équilibre entre la pratique et un tissu culturel fort, et non pas substituer une prétendue culture sportive à une société affaiblie par la crise.

Les Idées en Mouvement
octobre - novembre 93

SPORT ET INSERTION: UN COUPLE SOUS CONDITIONS

Le sport n'est pas, comme on le croit trop souvent, une panacée en matière d'éducation et d'insertion. Des expériences lancées de longue date, montrent que ce sont la durée et la qualité de l'accompagnement éducatif qui priment.

Murs d'escalade plantés au hasard des banlieues, jeunes délinquants traversant l'Atlantique à la voile, explosion du basket de rue : les secteurs de l'animation socio-culturelle et de l'action sociale n'échappent pas à la fascination qu'engendre le sport. Pourtant, des permanents de l'éducation populaire et des travailleurs sociaux dénoncent aujourd'hui la survalorisation des activités sportives et battent en brèche le « mythe fondateur coubertinien » du sport, vecteur supposé d'égalité sociale, de dépassement de soi et de socialisation des individus. « Ce mythe, et la croyance qui en découle, font que le sport est régulièrement appelé à l'aide comme ultime solution pour éviter le chaos final quand l'ensemble des institutions semblent avoir échoué », déplore François Chobeaux, chargé de mission jeunesse aux CEMEA³ et membre du groupe de travail constitué par le Ministre de la Jeunesse et des Sports en vue de préparer un document de référence sur le thème : sport et insertion sociale⁴. Et à côté de projets spectaculaires et sans lendemain, une poignée d'acteurs de terrain entendent promouvoir une pratique **raisonnée des activités** physiques et sportives. Leur but ? L'accompagnement à long terme des jeunes en difficulté.

³ Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (association nationale) : 76 boulevard de la Viffette - 75940 PARIS CEDEX 19 - (1) 40.40.43.87.

⁴ Un groupe constitué, entre autres, de représentants des CEMEA, de l'1¹DEF, de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Savoie, de l'IANREL, du CNDT, de la Fédération Léo Lagrange et du ministère de la Jeunesse et des Sports. Ses travaux devraient être publiés à l'automne prochain.

Un outil pour l'insertion ?

Intrinsèquement, le sport n'est pas porteur de socialisation et d'insertion. C'est la façon de l'employer qui compte », affirment les membres du groupe « Sport et insertion sociale ». Pour ceux-ci, l'utilisation efficace de « l'outil sport » dépend, avant tout, du respect de conditions minimales : la présence d'un animateur compétent qui accompagne les jeunes tout au long du processus, l'inscription des techniques sportives dans la durée et la continuité du projet éducatif, le choix pertinent des disciplines et, surtout, la définition précise de leurs modalités de mise en oeuvre. Autrement dit, le sport n'est **qu'un support** permettant l'utilisation réfléchie d'une technique relationnelle, par des professionnels. En outre, l'impact réel de la pratique sportive sur un parcours d'insertion demeure extrêmement difficile à mesurer. En la matière, il y aurait davantage concomitance que lien de causalité entre l'activité physique et la volonté d'intégration du jeune. Dans ces conditions, quels sont l'intérêt et la spécificité du sport ? « Celui-ci demeure très valorisant pour les jeunes. Il permet **d'augmenter les possibilités d'accroches éducatives** et de rendre le sujet acteur, responsable et mieux reconnu socialement », répond François Chobeaux.

SPORT SOLIDAIRE

A Pessac (Gironde), dans la banlieue bordelaise, environ 6 000 habitants occupent les huit tours de la cité de Saige-Formanoir. On compte ici 17 % de chômeurs et 18 % de jeunes âgés de 15 à 25 ans. A deux pas : un terrain de football et un gymnase gérés par la municipalité. Longtemps fermés à la population du quartier, ces équipements sportifs de proximité accueillent aujourd'hui les jeunes de la cité dans le cadre de la structure Espace de liberté et de responsabilisation en activité physique et sportive (ELRAP). L'aventure démarre en 1981 avec la création, par des bénévoles, de l'Association sportive et gymnique travailliste de Formanoir (ASGTF) ⁵,

affiliée à la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ⁶ héritière des idéaux d'égalité et d'intégration du sport populaire, cette dernière tente, depuis plusieurs années, de développer **des pratiques** sportives de solidarité dans les quartiers défavorisés. Objectif : favoriser l'insertion sociale des jeunes en leur donnant les moyens de se prendre en main. « Nous récusons l'assistanat. Il faut agir concrètement avec les exclus afin qu'ils recouvrent leur dignité », explique-t-on à la fédération.

A Formanoir, le projet de l'ASGTF était de rendre les équipements sportifs municipaux accessibles à tous. En 1985, une poignée d'adolescents est autorisée à utiliser le gymnase. « Fallait-il laisser les jeunes faire du foot dans la rue ou leur permettre de développer leur propre projet au sein d'un club ?, question Yves Baloup, fondateur de l'ASGTF et adjoint au maire de Pessac, chargé des sports. L'ELRAPs est né. Il accueille aujourd'hui 150 licenciés jeunes et une trentaine de pratiquants occasionnels. Concrètement, des plages horaires multisports, d'accès libre et gratuit, sont ouvertes aux jeunes plusieurs fois par semaine. D'autres périodes sont consacrées plus spécifiquement à des pratiques comme le football en salle, le basket, le karaté ou encore le tennis de table. Deux animateurs socio-sportifs bénévoles pilotent l'ensemble des activités, sous le contrôle d'un conseiller technique de la FSGT.

C'est le refus de l'association d'entrer dans une logique de compétition et de sélection qui fait son originalité. Ici, les maîtres mots sont **responsabilisation, valorisation et promotion des individus**. « Etre reconnus dans leur quartier : voilà ce qui est important aux yeux des jeunes », souligne Yves Renoux, coordinateur national du dispositif « Sport solidaire ». Autrement dit, les espaces sportifs ne peuvent contribuer à l'insertion sociale des jeunes que si ceux-ci sont eux-mêmes acteurs de leur insertion. Tout est donc fait pour associer les adolescents, le plus étroitement possible, à la vie du club. Ainsi, huit volontaires, issus de la cité, assurent l'animation des groupes d'enfants. D'autres prennent en charge la trésorerie des différentes équipes ou participent aux instances du club et de la fédération. « L'association, c'est bon parce que c'est nous qui nous en occupons. Et puis, au lieu de faire des bêtises, nous venons nous entraîner », explique Momo, trésorier d'une équipe de foot. « Il est indéniable que l'ASGTF participe, en synergie avec les services sociaux, à maintenir la **cohésion** sociale du quartier », reconnaît Fabrice Greze, responsable du centre social de Formanoir, qui constate, notamment, que très peu de jeunes demeurent inoccupés, durant les vacances scolaires.

⁵ ASGTF : Maison des associations - Avenue Pierre Wiechem - 33600 Pessac - 2 56.46.26.01.

⁶ FSGT : 14-16 rue Scancffcci- 93508 Pantin Cedex - IV (1) 49.42.23. 19.

Socialisation, échange et formation

Espace de socialisation, l'ELRAPS est aussi un lieu d'échange et de formation. « Avec le club, il y a plus d'ambiance dans la cité. On s'entend mieux entre générations de jeunes », constate Bruno, responsable du foot en salle. De son côté, l'association offre chaque année, aux jeunes animateurs bénévoles, la possibilité de préparer le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Depuis 1989, une trentaine d'adolescents ont ainsi été formés aux techniques de l'animation. **En ligne de mire : un projet d'insertion professionnelle.** « La réussite sportive et la responsabilisation associative permettent à ceux qui étaient en échec scolaire ou en difficulté dans leur formation professionnelle d'envisager plus lucidement une remise à niveau », souligne Yves Baloup.

Un projet séduisant, certes, mais qui se heurte à des difficultés. Principal danger : la constitution d'un ghetto sportif à l'usage exclusif des jeunes de la cité. C'est, notamment, pour cette raison que l'ASGTF met régulièrement sur pied des rencontres avec d'autres clubs, FSGT ou non. Symbole de cet esprit d'ouverture : le match joué par les basketteurs locaux, en mai 1993, contre une équipe de niveau national à l'occasion de la journée du basket organisée par l'association. De son côté, le comité FSGT de Gironde vient de proposer au conseil général de s'associer à un programme de rencontres inter-cantonnales intitulé « Challenge omnisports jeunes-Lien social intensités ». Autre difficulté : la création de véritables passerelles entre l'activité sportive et une éventuelle insertion professionnelle. « Il ne faut pas se leurrer. Même avec une formation, peu de jeunes trouveront un emploi stable dans le secteur du sport ou de l'animation », conviennent les dirigeants du club. Dans ce domaine aussi, le comité travaille sur un projet de formation en double alternance entre le club et le centre de formation sportif, d'une part, et une entreprise et un stage de remise à niveau, d'autre part. En ce qui concerne l'avenir, les responsables de l'ASGTF qui espèrent voir leur action mieux reconnue par les pouvoirs publics, négocient une convention de partenariat avec la commune en vue de financer un poste d'encadrement à temps partiel.

Très différente est l'expérience menée à Chambéry, depuis 1988, par Denis Dubouchet. Psychologue dans un service d'action éducative en milieu ouvert, celui-ci pratique régulièrement l'escalade avec des groupes de jeunes, garçons et filles, en grande difficulté sociale et psychologique 7.

L'objectif de ces sorties en montagne est essentiellement thérapeutique. « Il n'y a pas d'ambiguïté, ils savent que je suis psychologue et que le but n'est pas uniquement de faire de l'escalade mais également **d'aborder leur problématique** », explique le praticien. Deux responsables encadrent systématiquement les jeunes, pour des questions de sécurité, mais aussi afin d'observer comment se jouent les projections sur les adultes et de mieux gérer la dynamique du groupe. Ainsi, alors qu'un groupe devait passer la nuit en refuge, l'un des jeunes se montra tellement insupportable que les autres durent l'expulser. L'occasion d'analyser comment, eux qui étaient déjà exclus et rejetés, en étaient arrivés à exclure quelqu'un à leur tour.

La rationalisation des pratiques sportives ne doit cependant pas éliminer la part, indispensable de l'irrationnel, de l'envie et du plaisir.

Un espace projectif

« Le sport est un espace projectif où les jeunes se mettent en scène de façon significative quand ils ont l'impression de risquer leur vie », considère également le thérapeute. A un garçon qui excellait dans l'escalade, les autres demandaient s'il n'avait pas peur. Réponse de l'intéressé : « De toute façon, personne ne s'intéresse à ma vie et même si je meurs, ma mère s'en moquera complètement ». Traduction : Est-ce que je compte suffisamment pour qu'on m'empêche de me mettre en danger ? Les bénéfices de l'escalade peuvent être plus directement éducatifs. En effet, la pratique d'un sport à risque passe nécessairement par l'acceptation de règles de **conduite impératives** avec lesquelles on ne peut pas tricher.

Toute la difficulté consiste, par la suite, à établir un lien avec la vie quotidienne et à transposer les comportements acquis en montagne. Par ailleurs, sur le plan psychique, la conquête du sommet peut représenter un triomphe sur soi-même et sur ses propres angoisses de mort, faisant ainsi office d'étayage narcissique. « Cependant, s'il reste le seul point de repère, le sport peut devenir aliénant pour l'individu », tempère le psychologue. Autrement, le risque serait de faire du sport pour le sport, sans aucun bénéfice sur le plan social et en créant un nouvel enfermement. « Le sport, espace de tous les dangers et de tous les espoirs, ne peut à lui seul panser Dus les maux. Le consommer comme un remède miracle serait lui ôter toute la pertinence et sa force », conclut Denis Dubouchet.

Jérôme Vachon. Actualités sociales hebdomadaires - mai 1994

⁷ Service social spéciarisé : 89 avenue des Bernardins - 73000 CHAMBERY - à? 79.62.13.19.

DEUX BATEAUX « DEFISCALISES »

Les deux Class America construits pour la Coupe de l'America coûteront 80 millions de francs à l'Etat Français.

SAN DIEGO

de notre envoyé spécial

Deux Class America construits pour disputer la Coupe de l'America à San Diego et financés à hauteur de 80 millions de francs grâce à la loi Pons permettant la défiscalisation d'investissements réalisés dans les départements et territoires français d'outre-mer ! Le procédé est *à priori* surprenant mais le dossier a reçu l'agrément du ministère du budget le 5 juillet 1994. La présence française à San Diego était à ce *prix*. C'est après avoir tenté en vain de trouver des partenaires pour financer le programme de recherche et la construction des deux bateaux que les responsables du Défi français ont songé, fin 1993, à un projet de défiscalisation.

Après des contacts positifs avec Nicolas Bazire, chef de cabinet du premier ministre, François Giraudet, président du Directoire de France America, s'est adressé à Stradust Marine, une filiale de la banque SBT-BATIF (Crédit Lyonnais) qui gère la première flotte française de voiliers de location, en particulier aux Antilles. La loi Pons, destinée à favoriser les investissements dans le secteur touristique des DOM-TOM, permet à une société ou à un contribuable de déduire de ses revenus imposables les sommes consacrées, par exemple, à l'achat de voiliers ou de parts de voiliers mis en location pendant cinq ans. Dans ce cadre, un projet de 80 millions de francs pour la construction de deux Class America n'avait pas d'intérêt commercial pour Stardust ni aucune chance d'obtenir l'agrément du ministère du budget. En revanche, ce projet pouvait aider Stardust à débloquer son dossier d'implantation d'une base en Guadeloupe pour l'accueil des grands yachts de croisière.

Après six mois de négociation et la mise au point d'un dossier d'un millier de feuillets, Stardust a obtenu l'agrément du ministère du budget pour devenir le promoteur du futur Centre Nautique international de la Guadeloupe et l'armateur des deux Class America. Le Centre, qui sera situé à la

Pointe-à-Peter, à l'entrée de la Marina du Bas du Fort, comprendra une capitainerie, un yacht club, un centre de formation aux métiers de la mer, des locaux d'hébergement, des commerces et 250 mètres de quais équipés pour recevoir des yachts.

Sa réalisation devrait s'élever à 70 millions de francs. Les travaux de dragage, la réalisation des infrastructures et des terre-pleins endigués seront assurés par le Port autonome de Guadeloupe et financés par l'Etat (30 millions de francs). Stardust a obtenu la concession du terrain pour trente ans au titre de locataire.

MANQUE A GAGNER

Le financement du centre nautique et des Class America, garanti par la SBT-BATIF, est proposé à des investisseurs désirant profiter des avantages fiscaux de la loi Pons. Les parts des Class America, mises sur le marché à la mi-septembre 1994, ont d'ores et déjà été acquises par une centaine d'investisseurs. Celles du centre nautique sont commercialisées cette année. Les deux bateaux, prêtés au Défi français pour la durée de la Coupe, devraient ensuite rejoindre la Guadeloupe pour dynamiser l'image du centre nautique. Dans cinq ans, Stardust s'engage auprès des investisseurs à racheter les deux Class America à 40 % de leur valeur actuelle. Les 32 millions de francs nécessaires à ce rachat seront financés par la vente de l'espace publicitaire sur le spi du Class America (25 millions de francs qui générèrent des intérêts pendant cinq ans).

La construction des deux Class America se traduit donc par un manque à gagner de 80 millions de francs dans les finances de l'Etat, mais n'aura rien coûté au Défi français ni à Stardust marine qui bénéficie, à cette occasion, d'une belle campagne de publicité aux Etats-Unis et en Europe. Grâce à cette opération qui entre dans le cadre d'une promotion de la Guadeloupe, le Défi français a obtenu de surcroît une subvention de 10 millions de francs prélevée essentiellement sur le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le Monde – 14 /11/95

LE FAUX CONSENSUS SPORTIF

par Michel CAILLAT

Des millions de téléspectateurs, des milliers d'heures de télévision et de radio, des centaines de milliards de francs en jeu, le sport est devenu aujourd'hui, une « énorme machine ». Or ce fait social total souffre d'un désintérêt de connaissance massif alors que toutes autres institutions (l'école, l'armée, la justice, etc...) sont soumises en permanence à l'analyse critique. La résistance à toute mise en question de l'institution sportive est double :

- d'un côté, il y a verrouillage mental des agents de ladite institution, refus compact du monde sportif (pratiquants, dirigeants, journalistes, fonctionnaires, etc.) de procéder à toute évaluation théorique et politique du sport admis comme seule pratique corporelle possible, mais aussi comme seule activité humaine digne d'éloges parce que synonyme de pureté, loyauté, fraternité, neutralité, etc., tous ces mythes virulents qui font la force de l'idéologie sportive.

- de l'autre côté (non-pratiquants, intellectuels), on néglige ce vaste champ de la société soit par réaction « instinctive » soit au nom de préjugés intellectualistes, par mépris pour les distractions du peuple, les jeux du cirque.

Face à ces deux attitudes opposées, bien que symétriques, s'impose un travail continu de déconstruction idéologique des *préjugés et croyances* véhiculés par l'institution sportive. Le sport ne peut rester plus longtemps une terre inconnue alors qu'il joue *un rôle très important* sur les plans politique, idéologique, économique et social.

Oui ou non, le sport est-il un appareil d'Etat ? Oui ou non, est-il toujours au service de l'ordre établi (goût de la discipline, de l'effort, de la hiérarchie, de la compétition, etc.) ? Oui ou non, est-il contrôlé par les

groupes financiers ou les multinationales ? Oui ou non, manipule-t-il les émotions de masse et favorise-t-il le nationalisme et le chauvinisme ? Oui ou non, a-t-il toujours été le complice des Etats totalitaires fascistes ou staliniens ? Oui ou non, véhicule-t-il des valeurs de droite et d'extrême droite (amour du décorum, culte des chefs, négation de la lutte des classes, anti-intellectualisme, etc.) ? Les progrès du sport ne sont-ils pas en fait les progrès constants de sa négativité ?

Voilà quelques questions parmi d'autres qui permettent de comprendre que le sport est une politique, une vision de l'homme et de la société. Et l'on peut subsumer l'ensemble sous cette interrogation majeure le sport est-il intrinsèquement pur ou intrinsèquement capitaliste ?

Les derniers événements (« affaire » OM-Valenciennes, hooligans parisiens, dopage en athlétisme, « révélations » sur les pratiques des pays de l'Est) qui n'ont rien d'inédit confirment l'existence d'un fossé toujours plus grand entre le discours proclamé sur le sport et l'olympisme (pureté, loyauté, fraternité) et la réalité des terrains (commercialisation totale, violence, dopage, tricheries). Il n'est plus possible aujourd'hui de faire l'économie d'un véritable débat sur le sport ; il faut briser le consensus des fausses évidences et parler enfin de ce qui existe pour ne plus avoir à parler de ce qui n'existe pas.

Michel Caillai, **auteur de** l'idéologie du sport en France, ed. de la Passion. 1989, est membre du Mouvement critique de sociologie du sport, 11 impasse **Dauphine, 45100 ORLEANS.**

Le Monde - septembre 93

L'ODEUR DU STADE

L'ARGENT FOU DU SPORT

de Jean-François BOURG

La Table ronde, 272 p. 120 F

Toujours plus haut, toujours plus fort... Le sport, cette belle école du dépassement en soi, n'en finit pas de battre des records. En dix ans, le prix d'achat maximal d'un footballeur est passé à 5 millions de francs à 160 millions. Et les droits de transmission d'un match de championnat ont été multipliés par vingt. A titre individuel, les exploits ne sont pas moins remarquables. Avec un revenu de 35 Millions de francs, Boris Becker a gagné en 1993 plus d'argent que les PDG de Coca-Cola et de Boeing réunis. Il était pourtant loin d'Alain PROST (96 millions), et encore plus loin du basketteur américain Michäel Jordan (216 millions). Mais les champions les plus riches sont, paraît-il, les golfeurs, en raison de leur longévité sportive et de l'intérêt des industriels pour cette discipline.

Le livre de Jean-François Bourg, professeur et chercheur au Centre du droit et d'économie du sport (CNRS) est bourré de ces chiffres indécents, qui ne sont pas seulement une insulte aux chômeurs et aux smicards : les pays pauvres sont contraints soit de renoncer à la compétition, soit d'entrer dans une spirale folle se traduisant par un surcroît de dépendance technologique et financière. De grandes firmes internationales recherchent, en effet, de nouveaux marchés après être devenues parties intégrantes du sport, qu'elles parrainent, fournissent en équipements ou diffusent sur les ondes.

Le chercheur du CNRS explique bien comment la rencontre du sport et de l'argent a été favorisée par la télévision. Ce mariage contre nature s'exprime de trois manières : une mondialisation des images, une commercialisation des spectacles et une professionnalisation des athlètes. Dès lors, tout est plus ou moins faussé. La logique du spectacle l'emporte sur le reste. Certains sports marginalisés, comme le tir à l'arc, sont contraints de modifier leurs règles pour intéresser les publicitaires du petit écran. Et, même en pleine action, un sportif doit se souvenir du contrat qui le lie à une chaîne de télévision : après avoir chaviré dans sa traversée de l'Atlantique en solitaire, Gérard d'Aboville attendra les caméras de TF 1 pour remettre son embarcation à flot. Les sommes colossales en jeu incitent à la triche : dopage,

double billetterie, caisses noires... Les victoires se fabriquent, les défaites se planifient, par l'achat de l'arbitre ou d'adversaires peu scrupuleux. Des millions de spectateurs sont ainsi floués par de véritables escroqueries au rêve.

Le pauvre baron de Coubertin n'arrête pas de se retourner dans sa tombe. Un siècle après la réinvention des Jeux Olympiques, le stade n'apparaît plus comme une école de vertu : il doit se défendre des accusations de fraude. Comment l'arracher au royaume de l'argent ? Le sport - pas plus que l'art - ne peut vivre de ses ressources propres, remarque Jean-François Bourg. Interdire le financement serait une source de discrimination et d'élitisme. Le recours à l'Etat n'est pas une solution : les contribuables refuseraient que leur argent serve à financer des spectacles sportifs, et le mauvais exemple donné par les pays socialistes en matière de dopage incite à réfléchir...

Pour moraliser le système, il faudrait une législation claire et une transparence totale entre le sport et l'économie. Mais serait-ce suffisant ? Une déontologie des moyens employés n'interdit pas de s'interroger sur la fin poursuivie. Faut-il nécessairement applaudir le coureur automobile qui va de plus en plus vite ou l'haltérophile qui soulève des poids de plus en plus lourds ? La logique du fric ne sera pas brisée sans une réflexion sur le sens de la performance.

Robert SOLE.

Le Monde - 30/06/94

Claude Julien : « Je suis là tout simplement pour vous remercier »

Lors de la séance de clôture de l'assemblée générale de l'USEP-UFOLEP le 24 avril dernier à Orléans, Claude Julien, Président de la Ligue de l'Enseignement, a déclaré notamment :

« Je suis là tout simplement, pour vous remercier. Mais vous remercier de quoi ? De renforcer sans cesse un tissu social qui chaque jour, hélas, se délite, s'effiloche sous les effets dévastateurs d'une crise dont les rêveurs intéressés nous annoncent qu'elle va prendre fin alors que, en fait, elle continuera de s'aggraver. Car vous collez au réel, vous touchez du doigt cette détresse et vous ne vous résignez pas. Vous agissez. Par les milliers d'associations sportives que vous animez, vous donnez à ces enfants une chance de comprendre qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils ont leur place dans la société.

Mais vous faites encore mieux. Par le foot ou le vélo, par le tir à l'arc ou le basket, vous leur permettez de découvrir l'esprit d'équipe et la solidarité, vertus civiques hélas dédaignées dans une société en proie à un individualisme forcené. Nos médias entretiennent le culte frelaté des « gagners », même si, pour « gagner », ils ont triché : vous, ces enfants, vous leur apprenez à jouer franc-jeu, à respecter des règles librement acceptées, à faire preuve de loyauté - en toutes circonstances. Car il n'est pas vrai que le même individu puisse se montrer beau joueur dans sa pratique sportive, et faux comme un jeton dans sa vie scolaire ou sociale.

Et puis, je veux aussi vous remercier d'une chose que vous pratiquez naturellement, peut-être même sans trop y penser, une chose qui prend une valeur toute particulière dans notre société où le racisme et la xénophobie font tant de ravages. Oui, merci, parce que, lorsque vous

accueillez un enfant dans l'une de nos associations sportives, vous ne lui demandez pas s'il est né sur le sol français, de parents français, et vous n'enquêtez pas pour savoir si sa famille est catholique, protestante, juive, musulmane ou bouddhiste. Vous l'accueillez en respectant toute sa dignité d'enfant. Et ainsi vous édifiez un rempart contre tous les extrémismes contre tous les chauvinismes. Merci.

A vrai dire, j'éprouve une seule crainte : je crains que parfois vous ne succombiez à la tentation du découragement, je crains que vous soyez tentés de sous-estimer l'importance de votre action militante, qu'il vous arrive de douter de son influence sur la société. S'il en était ainsi, regardez donc ce qui se passe dans certains pays où n'existe aucun équivalent de la Ligue. Ce sont des sociétés peut-être plus riches que la nôtre, mais des sociétés à la dérive parce que dépourvues d'un réseau serré d'associations offrant à la jeunesse une gamme infinie d'activités variées : sports, loisirs, initiation musicale, théâtre amateur, vacances, que sais-je encore ? Des jeunes livrés à eux-mêmes - et, si certains ne s'en tirent pas trop mal, la plupart ne savent pas à quoi se raccrocher. Ainsi naissent les « bandes » dont toutes ne sont d'ailleurs pas des bandes de délinquants. Mais la plupart d'entre elles vivent en marge de la société, et sont ainsi spontanément portées à s'affirmer contre la société. Conflits entre les bandes rivales, violences, drogue, prison : vous connaissez le scénario.

Ne doutez jamais du rôle essentiel que jouent vos associations. Elles assument dans la société une fonction éminemment précieuse, et elles sont irremplaçables. Elles protègent et enrichissent un mode de vie, une qualité de civilisation. Ne les laissons jamais s'embourber dans la routine, dans la facilité. Soyons sans cesse attentifs à tout ce qui bouge autour de nous, aux nouveaux problèmes sociaux qui surgissent et qui affectent la vie des enfants : pour beaucoup d'entre eux, l'avenir est sombre. Ne négligeons aucune occasion de nous mettre à leur service, de mobiliser toujours davantage d'adultes pour intensifier et étendre l'action de nos associations ».

Les Idées en mouvement - juin/juillet 94

LE SPORT, OTAGE DE L'ARGENT

Avril 1995

Les politiques se donnent bonne conscience en maintenant l'existence d'un ministère associant les sports à la jeunesse. D'une part, cette association est discutable (tous les jeunes ne font pas du sport et le sport n'est pas seulement pratiqué par des jeunes) et d'autre part, ce ministère est un parent pauvre : le budget de Frédérique Bredin ne représentait que 0,24 % du budget Bérégovoy-Charasse et celui de Michèle Alliot-Marie que 0,18 % du budget Balladur-Sarkozy. Et pourtant, le sport trop pauvre est, en même temps, trop riche.

Menacé par la violence et la corruption, le sport est aussi atteint par ses propres ambitions démesurées à se donner en spectacle. Ce besoin devenu insensé d'images, de spectacle et de rentabilité le compromet avec l'argent. Comme ces propres recettes ne lui suffisent plus, il lui faut l'argent des autres, celui des contribuables, des collectivités locales, du secteur commercial (annonceurs, publicitaires, sponsors). D'où ses relations poussées et parfois ses compromissions avec le monde médiatico-économique. Le paradoxe du sport est qu'il manque d'argent pour sa pratique courante de vase et en gagne parfois abusivement pour se donner en spectacle à son plus haut niveau.

Le mélange des genres

Le concept de sport est une auberge espagnole qui accueille tout dans la grande confusion (la pratique de base comme la performance de l'athlète de haut niveau et la prestation d'une équipe attendue à la télévision). On accole aussi le terme sport à toute activité de loisir (c'est plus rentable pour le commerce de l'équipement sportif). On se perd dans les concepts complètement obsolètes de professionnalisme et d'amateurisme : la Fédération française de patinage artistique, de connivence avec une chaîne de télévision doit garantir beaucoup d'argent ⁸ à Philippe Candeloro et Surya

Bonaly pour qu'ils ne passent pas « professionnels ». C'est à croire, comme l'a dit Antoine Blondin, « qu'un amateur, c'est quelqu'un à qui on donne de l'argent parce qu'il fait du sort. Un professionnel, c'est quelqu'un qui n'en fait que si on lui en donne » .

Il faut distinguer le sport spectacle et le sport associatif, le sport-business et le sport des citoyens, le sport du champion qui gagne notoriété et argent, et le sport des pratiquants anonymes qui y dépensent leur énergie et un peu de leur argent, mais y gagnent au moins leur plaisir. L'argent est bien sûr nécessaire au sport. Personne ne peut le nier. Mais l'opinion publique est en droit de réclamer des comptes sur sa provenance et sur son utilisation. Sa provenance d'abord. L'argent ne salit pas le sport systématiquement mais, si l'argent est lui-même d'une provenance douteuse, le sport s'en trouve éclaboussé. L'une des rares affaires connues et révélées, celles des dessous du match OM-VALENCIENNES en a fourni la preuve et a terni pour longtemps l'image du sport en général.

Clarifier les financements

Le financement du sport, pour devenir transparent, devrait être clarifié ainsi : l'Etat prend en charge l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la formation de l'encadrement technique des activités sportives (autant au plus haut niveau qu'au niveau populaire), et il attribue des aides aux institutions du mouvement sportif agréées ne disposant pas de moyens propres suffisants ; les collectivités locales et territoriales subventionnent les activités sportives les plus diverses de leurs administrés, en évitant de sacrifier la plus grosse part de leur budget à une activité sportive commerciale. Leur budget des sports ne doit pas être consacré à un sport ou à un club, quels que soient sa notoriété et son prestige. Il doit être destiné à une population qui pratique le sport. Le sport qui fait du spectacle doit s'autofinancer par son propre spectacle et sa médiatisation. Qu'une ville considère qu'elle doit, pour son image, entretenir une équipe de football ou de basket qui participe à sa notoriété et son rayonnement, ou qu'elle accueille⁸ une étape du Tour de France, pour satisfaire le tourisme local, est une attitude qui peut en effet, se justifier, mais à condition que le financement de ces actions ne soit pas imputable au budget des sports, mais à celui de la promotion.

⁸ 1 million de francs pour Surya Bonaly et 1,5 million pour Philippe Candeloro quia créé sa propre société. Candeloro International Sport Management (Le Parisien 7/2/95)

⁹ Colloque de Limoges (1980) sur le spectacle sportif.

Ou bien le sport a encore la force et la volonté de défendre les valeurs éducatives et morales qui étaient les siennes, ou bien il se condamne à son gré corps et âme. Claude Julien expliquait devant les Assises nationales du sport ¹⁰ : « le sport est porteur d'un esprit, de principes, de vertus, qui valent non seulement pour lui-même, mais pour la société dans son ensemble. Quelles chances possède-t-il de les répandre comme par contagion dans tous les autres secteurs de la vie en société ? A l'inverse, quels risques court-il de se laisser contaminer par les fausses valeurs, en honneur dans la société, alors qu'elles contredisent radicalement celles dont il se réclame ? »

Le sport est l'otage des puissances économiques et médiatiques. « Un sport sans conscience n'est que ruine de l'âme », rappelle le professeur Yves-Pierre Boulougue, vice-président du comité Pierre de Coubertin. Il faut inverser le courant. Et, contre les passions mauvaises, faire preuve de courage civique et politique. Quel candidat à la présidence de la République inscrira cette nécessaire évidence dans son programme ? ¹¹

Jacques MARCHAND
Président Honoraire de l'Union Syndicale
des Journalistes Sportifs.

Les Idées en mouvement - avril 1995

¹⁰ *Intervention aux Assises nationales du sport à Montpellier (1991).*

¹¹ *Article paru le 18/05 dans le Journal Le Monde.*